

**LES TUNISIENS DANS LE
BIDONVILLE DE
« LA DIGUE DES FRANÇAIS »
A NICE**

Nadhem YOUSFI

Docteur en Histoire contemporaine, C.M.M.C.

Produit, pour une part, de la perception qu'on a de l'immigration, la condition de l'immigré détermine à son tour la représentation qu'on se fait de tout son environnement et de tout ce qui le concerne. Le logement de l'immigré ne peut être que ce qu'est l'immigré : un logement exceptionnel comme est exceptionnelle la présence de l'immigré, un logement d'urgence pour une situation d'urgence. C'est certainement en raison de cette urgence plus qu'en raison de quelque autre contrainte technique que les seules formes de logement mises à disposition des immigrés sont dans bien des cas des locaux de fortune, des baraquements insalubres, des entrepôts et des bâtiments désaffectés.¹

Le logement, point central de la vie privée, véritable marqueur social, révélateur de la sédentarisation des immigrés, détermine le degré d'insertion dans la société d'accueil. Dans les années 50, lorsque l'immigration prend un essor considérable rien n'est prêt pour accueillir les nouveaux venus. Le parc immobilier se révélant insuffisant, l'Etat crée en 1956 la SONACOTRA. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants et leurs familles (F.A.S) collabore avec la SONACOTRA pour la construction de foyers destinés aux hommes seuls devant séjourner temporairement en France. Ces efforts se révèlent insuffisants. Un habitat insalubre de bidonvilles se développe. Là se concentrent ceux qui n'ont pas la chance ou les moyens de trouver une place ailleurs.²

Notre intérêt pour « la digue des Français » découle du fait que ce bidonville est emblématique de l'insertion spatiale des Tunisiens à Nice. Au milieu des années 1970, il est le seul bidonville en France où les Tunisiens constituent la majorité des résidents.³ Cet îlot est établi à la périphérie occidentale de l'agglomération niçoise, sur la route de Grenoble. Il s'étend sur le domaine fluvial de l'Etat, le long du lit du Var, d'où sa dénomination de « l'oued »⁴ par les Tunisiens. Le bidonville se présente sous la forme d'un ruban de 800 mètres de long et de 100 à 150 mètres de large. Les baraques sont réparties de part et d'autre d'une rue centrale, parallèle au Var et à quelques mètres de la rive.⁵

Le bidonville est dépourvu des installations d'eau, d'éclairage et d'assainissement. Le Var est utilisé pour « tous les soins de toilette ». Les mauvaises conditions d'hygiène favorisent la prolifération des rats. La plupart des baraques sont faites de planches plus ou moins bien ajustées. Mais, quelques-unes sont bâties en dur avec des parpaings maçonnés.⁶ L'allée centrale, rectiligne dans sa partie médiane, est bordée par les commerces de toutes sortes. Les baraques de l'allée centrale sont construites en dur ou semi-dur. De l'allée centrale partent un grand nombre d'allées qui, se repliant plusieurs fois sur elles-mêmes, forment un labyrinthe difficilement lisible. Au long de ces allées latérales, sont concentrées les baraques à usage exclusif d'habitation, construites, pour la plupart, en matériaux fragiles : bois, carton, goudronnée, plastique. Le sol est un mélange de terre alluviale et de caillasse, encroûté de débris organiques, de tessons de bouteilles et de boîtes de conserves écrasées. Les allées présentent une forte pente qui favorise le ruissellement des eaux à chaque pluie. Le sol gorgé d'eau met des jours à sécher et chacune des allées se transforme en bournier d'une dizaine de centimètres d'épaisseur.⁷

¹ Sayad (Abdelmalek), *l'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, Bruxelles, 1991, p. 83.

² Schor (Ralph), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1996, p. 293.

³ Simon (Gildas), *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, 1979, p. 200.

⁴ L'oued désigne, en arabe, le fleuve. Cette appellation est significative : le bidonville est, en quelque sorte, pour des centaines de Maghrébins, un fragment du pays d'origine.

⁵ ADAM, 207 W 133, Direction de l'aménagement urbain, Paris le 27 mai 1974.

⁶ ADAM, 207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

⁷ ADAM, 207 W 133, « Description du bidonville de la Digue des Français à Nice », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

• Origine et évolution du bidonville

Les bâtisseurs et les premiers occupants du lit du Var ont été les Gitans, lesquels ont construit les premières baraques vers 1963-1964. Ils exerçaient leurs activités de façon ambulante, de mai à octobre, dans un périmètre de 60 à 100 km autour de Nice. La sédentarisation à la digue des Français, durait de novembre à avril. Le nombre de familles vivant dans ce bidonville était de l'ordre de 20 à 25, soit une population totale de 180 à 200 personnes. Durant la période de nomadisme, les baraques restaient occupées par un certain nombre de membres de la communauté gitane : les vieillards, les femmes et les enfants. Les Maghrébins sont apparus à « la digue des Français » fin 1964, début 1965. Il s'agit de travailleurs venus en France avec, pour seul viatique, un passeport touristique. Tunisiens pour la majorité, ils construisent leurs baraques en contact de celles des Gitans. En 1966, le bidonville s'accroît rapidement. La population maghrébine passe de quelques dizaines à près de 400 personnes. Le premier quartier, essentiellement tunisien, comporte, fin 1966, une centaine de baraques. En 1967, une deuxième vague de migrants arrive dans le bidonville : un fort contingent de travailleurs algériens, lesquels construisent un deuxième quartier, dans le prolongement du premier tunisien. Au cours de la même année, les Gitans abandonnent le bidonville. Leurs baraquements sont occupés au hasard des nouvelles arrivées, tant par des Tunisiens que par des Algériens.⁸

Les Maghrébins occupant le bidonville séjournent, pour la plupart, déjà depuis plusieurs mois voire une année ou plus, en France. S'ils viennent s'installer à « la digue des Français », c'est qu'ils sont expulsés des bidonvilles qu'ils occupaient à la périphérie niçoise et qu'ils refusent de rejoindre le foyer SONACOTRA établi à Saint-André-de Nice et dont l'ouverture a eu lieu en février 1968. « (...) Considérant le refus des Nord-africains d'aller vivre au foyer SONACOTRA, considérant que même s'ils y étaient conduits ils n'y resteraient pas, on ne peut espérer remplir les quelques 200 chambres qui restent vacantes dans ce foyer. (...) Malgré la présence, lors de chaque opération de résorption de bidonvilles, du directeur du foyer et d'un autocar prévu pour le transport des pensionnaires éventuels et de leurs bagages, les Nord-africains, ignorant ce qui semblait leur intérêt, se disséminèrent un peu partout à la recherche d'un abri rudimentaire. C'est ainsi que fut créé et se développa le bidonville dit de la digue des Français (...) »⁹

Au 31 décembre 1968, le bidonville compte 125 baraques occupées par 404 Algériens, 45 Tunisiens et dix Marocains.¹⁰ Le contrôle effectué, le 13 août 1969, permet de recenser 329 Tunisiens, 113 Algériens et quatre Marocains. Cette population est installée dans 170 baraques.¹¹ Au 1^{er} mai 1971, la « digue des Français » compte 379 baraques. Lesquelles abritent 349 Tunisiens, 325 Algériens et 2 Marocains.¹² Fin 1973, le nombre des habitants de « la digue des Français » est de 1980 hommes : 60 % de cette population est tunisienne. L'effectif restant est de nationalité algérienne.¹³ Quelques jours avant sa résorption en mars

⁸ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

⁹ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français à Nice* » 12 septembre 1969

¹⁰ ADAM, 207 W 122, « *Inventaire des bidonvilles du département des Alpes-Maritimes* »

¹¹ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français à Nice* » 12 septembre 1969

¹² ADAM, 207 W 125, fiche signalétique du bidonville de la digue des Français, 1^{er} mai 1971.

¹³ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

1976, le bidonville compte 1200 habitants. Les Tunisiens et les Algériens constituent, respectivement, 65 et 35 % de la population du bidonville.¹⁴

La superficie moyenne des baraques est de 6 m² pour une hauteur sous plafond moyenne de 1,90 m. Les baraques d'habitation ne comportent qu'une seule ouverture, la porte. La superficie moyenne des locaux à usage commercial est de 15 m². Ces locaux comportent en plus de la porte, une ou deux fenêtres.¹⁵

• Structure sociale du bidonville

Le désordre et l'anarchie apparente de cet habitat spontané masquent la rigueur de l'organisation sociale qui régit l'utilisation de l'espace de « la digue des Français ». La vie dans le bidonville baigne dans un climat collectif. Elle s'articule selon certaines structures, certains cadres à l'intérieur desquels les liens sociaux constituent l'édifice de la communauté. Lorsqu'un ensemble de gens appartenant à une même société d'origine se trouve déplacé, cet ensemble est toujours enclin à reconstruire autour de lui des structures à l'image de sa société d'origine. Le regroupement de la population s'effectue sur la base de l'appartenance à la communauté locale. La tendance à se retrouver par groupe local est une survivance du hameau ou du village natal transposé dans le nouvel environnement de vie. La concentration dans un lieu précis exprimerait un réflexe d'autodéfense et de fidélité à la culture d'origine.

Des listes nominatives sont élaborées par les autorités départementales pour recenser les ressortissants tunisiens installés dans le bidonville.¹⁶ Ces listes donnent des précisions sur la date et le lieu de la naissance, sur la situation familiale, sur l'emploi et sur l'adresse de l'employeur. Toutes les régions tunisiennes sont représentées dans le bidonville : le Sud, le Nord-Ouest et le Centre. Toutefois, nous retrouvons dans ces listes la prééminence des régions de Kébili et de M'saken, respectivement au Sud et au Centre-Est du pays. Les Tunisiens issus de ces deux délégations constituent 68 % de la communauté tunisienne installée dans le bidonville. Plus de la moitié des Tunisiens recensés dans ces listes sont nés à Kébili (172 sur 329). L'effectif des natifs de M'saken atteint 54 travailleurs.

Toute personne introduite dans le bidonville l'est, en général, par l'intermédiaire d'une autre selon des critères déterminés. L'installation d'un individu au sein de la communauté du bidonville n'est aucunement arbitraire mais répond à des exigences. Le groupe national se forme autour de la personne arrivée la première dans le bidonville, parfois même en France. Cette personne s'installe dans le bidonville puis appelle ses proches à venir la rejoindre. La formation du groupe est déterminée fondamentalement par la variable de l'appartenance à la famille ou au village d'origine. C'est autour de cet axe que s'engage le processus de formation du groupe. Le recoupement des données indiquées dans les listes nominatives avec le contenu des fiches de renseignements individuelles nous permet de reconstituer les itinéraires respectifs des travailleurs issus de M'saken et de Kébili et installés dans la « digue des Français ». D'abord, le bidonville est la première adresse de ces personnes à Nice. Ensuite, 21 Msaknis et 107 travailleurs en provenance de Kébili débarquent dans le bidonville pour rejoindre un ou plusieurs frères.

Certains immigrés, avant même leur départ en France, projettent de s'installer à « la digue des Français ». Ils partent de leur village natal nantis d'informations plus ou moins exhaustives sur le bidonville. L'image de la « digue des Français », « l'oued » est intimement

¹⁴ *Nice-Matin*, 15 mars 1976.

¹⁵ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

¹⁶ ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la digue des Français* ».

liée aux Tunisiens. Cette représentation, véhiculée par les occupants du bidonville, dépasse les frontières françaises et se diffuse dans les lieux de départ en Tunisie. Ne disposant pas d'attaches familiales à Nice, les nouveaux arrivants sont assurés de se loger dans le bidonville parmi leurs connaissances, leurs voisins et leurs amis. D'après les propos d'un de nos interlocuteurs, à M'saken, le bidonville est connu pour être une des principales zones de concentration des Msaknis à Nice. « Avant de partir en France, j'entendais parler de « l'oued » (la digue des Français) à Nice. Lequel était connu à M'saken et on se plaisait à colporter les nouvelles qui en provenaient. Beaucoup de Msaknis s'y sont installés plus ou moins provisoirement. Pendant la traversée et avant même d'atterrir à l'aéroport de Nice, j'ai demandé à un groupe de quatre compatriotes qui semblaient se connaître de me renseigner sur l'adresse exacte de « l'oued » puisque j'envisageais de m'y installer. Il se trouve qu'ils étaient originaires de Kébili et qu'ils habitaient la digue des Français. Arrivé avec ces compatriotes sur les lieux, on m'a dirigé vers le quartier des Msaknis. J'ai cherché la baraque de M. (E. K.), une vieille connaissance de Msaken : cette personne était ma seule attache à Nice. »¹⁷ Notre interlocuteur poursuit et nous décrit la baraque de E.K : « Arrivé devant la baraque, je frappe à la porte, un assemblage de madriers en bois, laquelle s'ouvre une petite chambre obscure qui sent un mélange d'odeurs : l'humidité, l'atmosphère renfermée et la sueur des hommes endormis. Je partage la baraque avec E. K et deux autres Msaknis. La première semaine d'installation au bidonville est très difficile, je n'arrive pas à m'adapter aux déplorables conditions d'hygiène notamment la poussière, les odeurs et les rats. Progressivement, je me suis habitué à ce logement. Après une journée de travail, je rentre le soir au bidonville, exténué, je m'endors sans me soucier de ce qui m'entoure. »¹⁸

Dans certains cas, l'arrivée et l'installation dans le bidonville constituent une nouvelle étape du parcours migratoire dans les Alpes-Maritimes. Un de nos interlocuteurs s'est installé dans « la digue des Français » au bout de deux ans de résidence dans les Alpes-Maritimes. « Natif de M'saken, j'ai débarqué en France en 1968. Après quatre ans d'installation à Cannes où j'ai partagé un appartement avec deux Algériens, je me suis installé à Nice : pendant trois mois, je me suis logé chez un compatriote issu de Kébili, dans un appartement du côté de l'Ariane. J'ai découvert grâce à deux Msaknis rencontrés sur un chantier le bidonville de « l'oued ». Ils y habitaient depuis leurs arrivées respectives en France et semblaient, dans l'ensemble, satisfaits de ce bidonville. Cela m'a incité à déménager pour m'installer auprès de mes nouvelles connaissances. »¹⁹

L'analyse des groupes qui structurent le bidonville passe nécessairement par l'analyse de la société d'origine. En effet, les attitudes collectives qui se manifestent dans les structures sociales du bidonville répondent au fonctionnement et aux codes de la société d'où proviennent les immigrés. Le bidonville, bien qu'il soit situé géographiquement et socialement dans un cadre français, garde des relations étroites avec la société dont sont issus ses occupants. Il tire son identité de sa société d'origine. Les individus, membres d'un groupe d'un bidonville, participent collectivement à un même monde de valeurs, d'attitudes, d'intérêts. Ces éléments confortent la cohésion du groupe et servent de base à la solidarité entre ses membres.

L'insertion des occupants de ce bidonville est déterminée aussi bien par l'identité nationale que par l'appartenance à une même région de départ. A l'exception de l'axe central commercial qui est occupé par des baraques de Tunisiens ou d'Algériens, on observe une nette séparation entre les quartiers occupés par l'une ou l'autre nationalité. Du Sud vers le Nord, suivant le grand axe de l'allée centrale du bidonville, on trouve la structure suivante : d'abord les baraques occupées soit par des Tunisiens soit par des Algériens. Puis un petit

¹⁷ M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

¹⁸ M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

¹⁹ B. C. De M'saken, Date de l'interview : 9 octobre 2007.

quartier tunisien et un quartier algérien. Enfin, la moitié nord du bidonville est essentiellement occupée par des Tunisiens. Contrairement aux Algériens qui vivent en bonne entente dans les mêmes baraques sans distinction d'origine, au sein de la communauté tunisienne, un partage géographique s'opère entre les immigrés des différentes régions de la Tunisie. Chaque quartier régional se subdivise à son tour en communautés villageoises. Les groupes sont séparés les uns des autres par une distance irréductible puisqu'ils se fondent essentiellement sur des liens de consanguinité. Dans les villages d'origine, les familles entretiennent des relations avec d'autres. De même, au bidonville, le groupe ne peut se passer des autres groupes dont les membres appartiennent au même village que les siens. L'occupation des baraques dans le bidonville correspond à des affinités sociales. 76% des Tunisiens installés dans le bidonville partagent leurs baraques soit avec des parents (61 %) soit avec des amis (15 %). Ces dispositions favorisent ainsi les relations entre les groupes originaires du même village et déterminent leur répartition spatiale dans l'aire du bidonville. Ainsi, tous les groupes issus d'un même village sont situés géographiquement dans un même quartier du bidonville. Le terme de communauté n'apparaît pas applicable aux Tunisiens. On perçoit des groupes hétérogènes avec leurs différences et leurs clivages. Chaque groupe se présente comme une unité indépendante.²⁰ Cette organisation du bidonville est la projection spatiale de la solidarité qui unit les immigrés en fonction de leur appartenance à un même groupe socio-géographique. Le groupe, dans le bidonville, est situé dans un espace social à double dimension, dont l'une se projette dans les relations des groupes entre-eux, et l'autre se manifeste dans la relation des groupes avec la société globale extérieure.

Dans les propos que nous avons recueillis auprès de trois Tunisiens qui se sont installés « dans la digue des Français », nous discernons deux niveaux de perception et de définition du « groupe ». D'abord, la différence par rapport à la communauté algérienne est assumée et revendiquée. Nos interlocuteurs distinguent deux communautés nationales distinctes : « Nous les Tunisiens, nous évitons les problèmes et nous respectons la loi. Les Algériens provoquent les bagarres et poussent les autorités locales à accroître sa surveillance policière du bidonville ». ²¹

Ensuite, les Msakins se perçoivent comme une entité homogène, indépendante et différente des « autres tunisiens ». « Tous les Msaknis qui habitent « l'oued » se connaissent et vivent dans les mêmes emplacements. Nous croisons les travailleurs issus d'autres régions tunisiennes dans les allées et les commerces du bidonville mais chaque groupe local garde ses distances avec les autres groupements tunisiens. Nous nous rassemblons par village d'origine : tout un quartier est habité par des Tunisiens originaires de M'saken, un autre est occupé exclusivement par des compatriotes issus de Kébili, un troisième est habité par des Tunisiens provenant du Kef (Nord-Ouest de la Tunisie) ». ²²

D'après les mêmes listes nominatives, en 1969, la population tunisienne installée dans le bidonville, est dans sa totalité masculine. Il n'y a ni familles, ni enfants. La plupart, bien que mariés, vivent en célibataires. La fourchette des âges varie de 18 à 50 ans, avec une majorité de jeunes de 20 à 35 ans. Les travailleurs appartenant à cette tranche d'âge constituent 71 % de l'effectif total des Tunisiens installés dans le bidonville.

Les mauvaises conditions de vie et l'humiliation de vivre dans un logement plus misérable que celui du pays natal n'empêchent pas que cet habitat soit apprécié et même regretté de ses occupants lorsque ceux-ci sont relogés dans les foyers SONACOTRA ou dans les cités de transit. Le bidonville est un espace où l'immigré se sent en sécurité au milieu des

²⁰ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

²¹ B. C. De M'saken, Date de l'interview : 9 octobre 2007.

²² R. K. De M'saken. Date de l'interview : 21 décembre 2007.

siens et où il peut compter sur la solidarité du groupe familial, villageois ou national auquel il appartient. Par ailleurs, cet habitat communautaire assure à ses habitants les services indispensables de la vie quotidienne et limite leurs contacts avec un environnement extérieur, généralement hostile.²³

• Structure économique du bidonville

La première activité économique du bidonville consiste à louer les lits et les baraques. En effet, vécu comme un lieu de refuge pour beaucoup d'immigrés, le bidonville est aussi, pour certains, une excellente affaire commerciale. Seuls 40 % des baraques appartiennent à des travailleurs qui les occupent. 60 % sont loués. Les premiers occupants se sont arrogés le droit à l'usage du sol du bidonville. Des baraques, construites par les premiers occupants de « la digue des Français », sont revendues aux nouveaux arrivants dans le bidonville. Le nouveau propriétaire, à son tour, revend sa baraque à l'occasion d'un départ soit vers son pays d'origine soit vers une nouvelle résidence en France. Au cours du deuxième semestre de l'année 1973, l'acquisition d'une baraque se négocie, suivant son mode de construction entre 500 et 2000 Francs. Des baraques sont la propriété d'un véritable « trust » de propriétaires qui pratiquent un fructueux commerce en louant des baraques à un travailleur ou à un groupe de travailleurs. La location mensuelle d'une baraque varie, selon le mode de construction, entre 30 et 100 Francs. Un certain nombre de propriétaires, tous maghrébins, n'habitent pas le bidonville, vivent exclusivement des revenus provenant de la location des baraques. L'un d'eux possède plus de 10 baraques qui servent de logement à quelques 40 travailleurs : chacun paye un prix moyen de location de 60 Francs, soit pour ledit propriétaire, un revenu mensuel de 2400 Francs.²⁴

Au delà de « l'économie du logement », les activités commerciales se développent dans le bidonville. En novembre 1973, sont dénombrés 51 cafés et restaurants, 21 épiceries, 14 boucheries, 15 magasins de vêtements, deux tailleurs, quatre coiffeurs et un réparateur de motocycles. Les commerces du bidonville sont des propriétés maghrébines. La majorité des commerçants tirent la totalité de leurs revenus de leur seul commerce. Toutefois, quelques commerces sont les propriétés de travailleurs salariés qui améliorent, avec des activités commerciales, leurs revenus. Il s'agit souvent d'un groupe de travailleurs qui s'associent pour exploiter un commerce. Ces activités commerciales intéressent aussi bien les habitants du bidonville que des ressortissants maghrébins installés ailleurs à Nice. Un Européen, grossiste en boissons et en épiceries, est l'unique fournisseur des commerçants de « la digue des Français ». Il est propriétaire de plusieurs fonds de commerce, de bistrotts et d'épiceries dans le bidonville dont il confie la gestion à des Maghrébins. La plupart des commerces sont ouverts de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les commerces de vêtements n'ouvrent que les samedi et dimanche pour permettre à ceux qui vivent en dehors du bidonville et qui y viennent en visiteurs de faire des courses.²⁵

Le bidonville n'est pas seulement un lieu de résidence pour quelques 2000 travailleurs maghrébins, il est aussi et surtout un lieu de rencontre et d'échanges pour beaucoup d'autres migrants nord-africains des Alpes-Maritimes. Il leur permet de se retrouver et de vivre une culture qu'ils ne peuvent exprimer ailleurs. Le fait de retrouver le souk traditionnel, de

²³ Simon (Gildas), *op.cit.*, p. 201.

²⁴ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

²⁵ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

pouvoir échanger des informations, de discuter de leurs problèmes répond aux besoins culturels des immigrés.²⁶

Une ambiance de souk règne en fin de semaine lorsque toutes les boutiques sont ouvertes et que les Maghrébins qui résident dans les autres quartiers de la ville viennent faire leurs achats ou rendre visite à leurs parents et amis. Le bidonville devient alors le point de rassemblement de toute la communauté tunisienne.²⁷ Les seuls moments où la totalité de la population est présente dans le bidonville sont les fins de semaine, samedi et dimanche. Mais, ces jours-la, outre que le bidonville devient un lieu de promenade et de souk pour de nombreux Maghrébins n'y logeant pas, les préoccupations de la population « bidonvilloise » sont essentiellement les achats, les distractions, si rares soient-elles et la consommation sexuelle.²⁸ « (...) Le dimanche, l'ambiance est celle des jours fériés : les cantines sont fréquentées, des hommes jouent aux cartes dans les baraques, d'autres en grand nombre se promènent dans la rue centrale et les filles se prostituent dans les arrière-boutiques. Quelques hommes sont dans un état d'ivresse certain. Quelques tourne-disques déversent sur l'ensemble des airs arabes et européens (...) »²⁹

La prolifération des commerces sur le bidonville semble due, au delà de la fonction économique proprement dite, au besoin de socialisation et d'échanges avec des compatriotes. La conversation avec le vendeur est prétexte à « repersonnaliser » et socialiser l'acheteur qui, trop souvent, se trouve isolé pendant les heures de travail. Ce contact avec le marchand, dans sa langue maternelle, au retour de la journée de travail, permet au travailleur une réintégration en lui-même, après qu'il ait affronté pendant six heures, la langue française dont il ne comprend, plus ou moins que les termes professionnels. La langue française est souvent vécue par le travailleur comme un élément de son aliénation car elle est employée par des contremaîtres ou des chefs de chantier, uniquement pour les ordres et les rebuffades, et rarement pour un échange interpersonnel.³⁰

L'existence du commerce joue un rôle sécurisant pour les membres de la communauté immigrée. Le magasin de l'ami, du cousin, du frère est un lieu de repli, un espace social, un cadre de rencontre et d'échange entre les compatriotes, une centrale d'informations et de renseignements. D'après les propos de notre interlocuteur installé dans le bidonville. Le café est le point de rencontre des Tunisiens, toutes origines confondues. Dans ce commerce, on échange diverses informations.

« Les personnes venant du « bled » apportent de nouvelles informations. Le nouveau arrivant se trouve entouré par ses amis et ses compatriotes qui lui demandent : « y a t-il eu de la pluie au bled ? », l'état des récoltes d'olives, les événements survenus dans le village d'origine. Le fait de recevoir autant de nouvelles est une sorte de retour fictif au pays puisque l'immigré sait désormais tout. Le magasin est aussi utile pour l'échange des données et d'informations sur le marché de l'emploi à Nice et dans la région, sur les difficultés quotidiennes, sur les nouvelles mesures administratives concernant les immigrés, sur les prix des différents produits et marchandises.... »³¹

²⁶ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

²⁷ ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la digue des Français* »

²⁸ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

²⁹ ADAM, 207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

³⁰ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

³¹ M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

La prostitution dans le bidonville est une activité lucrative aussi bien pour les prostituées que pour les proxénètes. Le prix du service que rend la prostituée à son client varie entre 5 et 15 Francs. Le montant des recettes est partagé avec le souteneur et le patron de la cantine qui sert de local.³²

« (...) Il ressort que le quartier bidonville des Nord-africains de la digue des Français à Nice, devient un véritable centre de débauche où la prostitution et le proxénétisme sont courants. Les propriétaires de baraques dites « cantines » ont à leur service de une à trois prostituées (...) Actuellement, il y a de 28 à 30 prostituées en place. De plus des mineurs de Nice et des environs viendraient se prostituer occasionnellement dans ce quartier (...) »³³

La prostitution est la seule forme de présence féminine au sein du bidonville. Il convient de poser le problème de la place qu'occupe la prostituée dans la vie des célibataires et des mariés isolés installés au bidonville. La prostituée n'est, en fait, perçue que comme un simple « objet » de satisfaction sexuelle. Il ne peut y avoir de relations sérieuses au-delà du domaine purement sexuel. La femme prostituée est réduite à occuper la place et la fonction pour lesquelles elle est amenée au bidonville.³⁴

● L'attitude officielle à l'égard du bidonville : un mal nécessaire

Le bidonville est, d'après les autorités départementales, une zone de non-droit économique : les différents commerces se sont multipliés sans aucune déclaration ni autorisation, ou aucun règlement et où les bêtes de boucherie sont abattues, dépecées et vendues sans contrôle ni hygiène. Le bidonville est le refuge des proxénètes et des malfaiteurs.³⁵ Compte tenu des prix pratiqués dans le bidonville, de l'absence de taxations, les bénéfices des commerçants sont trois fois supérieurs à la norme. En effet, aucun contrôle n'est exercé sur les commerces. La totalité des profits est acquise aux propriétaires sans aucune déduction : taxes ou impôts divers.³⁶

Le bidonville est décrit par les autorités départementales comme un foyer de délinquance. Les différents « acteurs de la vie économique » du bidonville se livrent à des bagarres incessantes. « (...) La concurrence qui règne dans ce quartier entraîne fréquemment des bagarres allant jusqu'au coup de feu. (...) L'attrait des gains fait augmenter l'animosité entre les différents clans algériens, tunisiens et kabyles, ce qui entraîne chaque semaine plus de bagarres et de règlements de comptes (...) »³⁷

Les propriétaires de certains bars du bidonville détiennent des armes pour leur défense personnelle et la défense de leur établissement.

« (...) La concurrence régnant dans ce quartier, des équipes se mettent, sur demande, à la disposition de certains patrons de bars en vue de créer la perturbation dans les bars concurrents et les empêcher de travailler. Ces interventions donnent lieu généralement à des bagarres allant jusqu'à des coups de feu. Ces équipes sont payées pour le travail fourni (...) ».³⁸

³² ADAM, 207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

³³ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970.

³⁴ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

³⁵ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970.

³⁶ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

³⁷ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français sur la rive gauche du Var* » 30 juillet 1970

³⁸ A.D.A.M, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970.

Le 17 août 1971, le bidonville est le théâtre d'une bagarre entre « des visiteurs agressifs » et des occupants du bidonville. Seize Tunisiens habitant dans divers quartiers de Nice sont venus dans le bidonville, armés de pistolets et de haches, chercher querelle à des compatriotes. Quatre Tunisiens sont blessés au cours de la bagarre : trois légers et un sérieusement atteint. D'après la police, le motif de la bagarre est un différend d'ordre familial.³⁹

Le quotidien *Nice-Matin* évoque une bagarre entre deux Nord-africains dans le bidonville. « Une bagarre avait éclaté, hier matin au 170, route de Grenoble, dans le bidonville de la digue des Français, entre Nord-africains (...) Le nommé B.M, né le 12 septembre 1947 à Kébili (Tunisie) sortit un pistolet (...) et en menaça A. O. né le 15 mars 1941 à Kercha. Des témoins s'interposèrent et les policiers arrivés à temps, purent le désarmer (...) »⁴⁰.

Pour les autorités départementales, le bidonville n'est pas seulement un lieu d'habitat, c'est aussi un endroit où l'on peut échapper aux multiples soupçons qui pèsent sur l'immigré. Il sert d'abri à des délinquants divers qui y trouvent un refuge sûr pour un temps plus ou moins long. La complexité de l'occupation de l'espace favorise, aussi bien chez les habitants que chez les autorités locales, l'apparition de la notion de « Cache ».

« (...) Un véhicule de ce bidonville aurait à bord un poste de radio préréglé sur les fréquences Police et Gendarmerie. Le bidonville est, en outre, protégé par des guetteurs placés sur des points hauts (...). Ces précautions sont telles que toute intervention devient inutile (...) De nombreux malfaiteurs, proxénètes et autres y (le bidonville) trouvent refuge (...) Il est symptomatique aussi que le bidonville soit le lieu de la plus forte concentration en pourcentage d'habitants en situation irrégulière de la région niçoise »⁴¹

Un nombre plus ou moins important de biens et d'objets, acquis dans des conditions plus ou moins légales, transite par le bidonville, notamment des vélomoteurs. « (...) Il semble acquis que ce ne sont pas des travailleurs nord-africains qui se procurent ces vélomoteurs en les dérobant. Le vol semble plutôt être le fait de jeunes européens, menés, sans aucun doute, par des leaders plus âgés qui font office de revendeurs auprès de commerçants du bidonville. Démontés et remontés au bidonville, les vélomoteurs sont alors revendus à des Maghrébins. (...) »⁴²

Outre le problème de la délinquance, le bidonville suscite des préoccupations d'ordre sanitaire. « (...) Les mesures d'hygiène sont inexistantes. Une simple cuvette d'eau sert à la prostituée pour la journée. Seuls six à sept de ces prostituées passent régulièrement des visites médicales. Il paraîtrait que de nombreux cas de maladies vénériennes se seraient déclarés. (...) les règles d'hygiène sont pratiquement inexistantes et les nombreux cas de maladies vénériennes créent un véritable danger pour la ville de Nice toute entière (...) L'accumulation des déchets et des ordures aux abords immédiats du bidonville, assortie de la prolifération des rongeurs, constitue un danger permanent d'épidémies (...) »⁴³

Le bidonville de « la digue des Français » semble convenir aux autorités départementales. Celles-ci trouvent dans le bidonville un moyen « d'isoler » les Nord-africains dans un espace délimité et d'éviter leur dispersion dans la ville.

« (...) L'existence de cette petite collectivité nord-africaine si elle présente des inconvénients, offre cependant de réels avantages. En effet, les citoyens de ce village, à la fin de leur journée de travail, s'empressent de regagner leur petit îlot nord-africain. Ils y trouvent

³⁹ ADAM, 207 W 133, Police urbaine de Nice, Compte-rendu d'intervention, 17 août 1971.

⁴⁰ *Nice-Matin*, 29 mai 1972.

⁴¹ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français sur la rive gauche du Var* » 30 juillet 1970.

⁴² ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974

⁴³ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970.

leur cadre traditionnel et souffrent moins du dépaysement. Ils y sont heureux et ne gênent plus personne. Ils ne viennent plus en ville. C'est pourquoi on en voit moins traîner sur les plages, sur la promenade ou sur l'avenue Jean Médecin. La police l'a constaté et s'en félicite. Leur contrôle en est facilité (...) »⁴⁴

Néanmoins, les dangers que présente le bidonville pour la sécurité et l'hygiène de ses occupants et pour la salubrité de la région méritent d'être pris en considération et traités sans déclencher une expulsion massive des Nord-africains hors du bidonville.

« (...) un coup de pioche dans une fourmilière, une expulsion répandrait dans Nice 500 Nord-africains à la recherche d'un abri. De multiples îlots insalubres seraient créés dans les zones résidentielles. (...) Mieux vaut un abcès de fixation qu'une gangrène. Par contre, quelques mesures de salubrité doivent être prises pour écarter tout danger de pollution des eaux et assurer aux Nord-africains un minimum d'hygiène (...) »⁴⁵

La résorption du bidonville de « la digue des Français » est ajournée en raison de la méfiance de l'opinion publique locale à l'égard de la construction de nouveaux établissements SONACOTRA. D'abord, le projet de construction d'un foyer, dans le quartier Riquier à Nice, provoque la signature d'une pétition rassemblant plus d'un millier de noms, dénonçant les risques du foyer pour la population du quartier. Ensuite, des élus locaux déclarent ouvertement leur hostilité à l'implantation de toute résidence pour travailleurs immigrés sur leur territoire. Pour éviter l'aggravation des mauvaises conditions d'hygiène, les autorités locales ont entrepris quelques travaux dans le bidonville. La rue principale est stabilisée et bitumée sur tout son parcours. Des puisards et des drains sont posés en certains points bas de la rue pour éviter une stagnation des eaux de ruissellement. Cinq pompes à eau sont posées au bidonville. Toutefois, des raisons matérielles, la réalisation de la section d'autoroute A 8 « Nice-ouest-Saint-Isidore, et humaines, la recrudescence des incendies, rendent inéluctable la résorption du bidonville de « l'oued »⁴⁶

Le bidonville de « la digue des Français », un des derniers grands bidonvilles de France, est résorbé le 16 mars 1976. Avant d'évacuer le bidonville, les autorités locales se sont attachées à construire trois foyers SONACOTRA, lesquels fournissent des capacités d'accueil capables de reloger les Maghrébins installés dans « la digue des Français ». Les autorités locales sont soucieuses d'éviter la dispersion des Maghrébins dans la capitale azurée et la création de nouveaux îlots insalubres. D'abord, pour réussir l'opération du relogement, il faut créer des structures d'accueil suffisantes pour reloger tous les travailleurs. Ensuite, le principe de l'opération doit prendre en considération les constructions sociales qui régissent les communautés présentes au bidonville. L'opération consiste à reloger les habitants sans faire éclater les structures sociales du bidonville et son mode original de fonctionnement. La livraison de la cité modulaire, au 273 route de Grenoble, des foyers-hôtel des quartiers des Sagnes, au 59, route de Grenoble et de Riquier, au 248, boulevard Mont-Boron, s'est effectuée au cours des trois premiers mois de l'année 1976. Ceci a rendu possible la résorption totale, en une seule fois, du bidonville.⁴⁷

Le recouplement des listes nominatives, élaborées par les autorités départementales en 1969,⁴⁸ avec les fiches individuelles de renseignements établies par les services de la Police

⁴⁴ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français à Nice* » 12 septembre 1969

⁴⁵ *Idem.*

⁴⁶ ADAM, 207 W 133, Direction de l'aménagement urbain, Paris le 27 mai 1974.

⁴⁷ ADAM, 177 W 494, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère du Travail (Travailleurs immigrés), Programme urbain d'action à moyen terme en faveur des immigrés du département des Alpes-Maritimes (1976-1980).

⁴⁸ ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la digue des Français* »

pour les Tunisiens résidant à Nice ⁴⁹ nous permet de reconstituer les destinations des Msaknis et de leurs compatriotes issus de Kébili quittant la « digue des Français », après sa résorption. D'après les fiches individuelles de renseignements, sur les 54 Msaknis mentionnés dans les listes nominatives, une trentaine s'est installé à la cité modulaire, au 273 route de Grenoble, quatorze individus se sont établis dans le foyer-hôtel de Riquier, dix Msaknis se sont logés dans le quartier des Sagnes. Les 172 travailleurs issus de Kébili se sont installés dans les trois foyers selon la disposition suivante :

| Cité Modulaire | Foyer Riquier | Quartier des Sagnes |
|----------------|---------------|---------------------|
| 108 | 35 | 29 |

Le recouplement des mêmes sources nous permet également de reconstituer le comportement des frères qui se sont rejoints à la « digue des Français ». Aussi bien chez les Msaknis que chez les travailleurs issus de Kébili, les membres d'une même fratrie s'installent dans le même foyer. D'après le témoignage d'un de nos interlocuteurs, les Tunisiens s'arrangent pour se retrouver entre compatriotes. Ils choisissent leur répartition dans les logements en fonction de leurs relations personnelles et de leurs origines socio-géographiques.

« Quelques semaines avant la résorption du bidonville, nous étions invités à nous inscrire dans les listes en vue d'obtenir des chambres dans les foyers prévus pour notre relogement. Pour réserver une chambre, Il fallait payer une caution et la moitié du loyer. Chaque individu pouvait s'inscrire dans le foyer de son choix. Des groupes d'amis ou de voisins choisissaient de s'installer dans le même foyer pour éviter de se disperser et de se couper les uns des autres. » ⁵⁰

Ces dispositions permettent de reconstituer le dispositif social et spatial qui existait dans le bidonville. L'éclatement de la communauté sociale, qui s'est reconstituée dans le bidonville, risque de porter un coup fatal aux réseaux sociaux et de créer de nouvelles situations déséquilibrantes pour l'individu comme pour les groupes familiaux, amicaux et locaux.

Face au peu d'empressement des Nord-africains à occuper les foyers SONACOTRA, une attitude constatée pendant diverses opérations de relogement, les autorités départementales doivent penser de nouvelles stratégies pour susciter l'intérêt de la population « bidonvillose » pour les nouveaux logements et pour promouvoir l'habitat dans les foyers SONACOTRA. Les instances en charge de la question du relogement sont conscientes que la réussite de la résorption définitive du bidonville de la « digue des Français » ne peut se faire que par l'adhésion de la population concernée par cette opération. Il faut convaincre les travailleurs que le relogement dans les foyers SONACOTRA constitue un mieux et surtout que les valeurs qui rendent le bidonville « vivable » seront transposées dans les nouvelles structures d'accueil. Les foyers doivent permettre la reconstitution des communautés d'origine et des dispositions socio-géographiques mises en place par les Nord-africains au bidonville. En effet, la présence de compatriotes dans le nouveau logement est un désir général. La totalité des travailleurs désire garder dans les foyers les mêmes structures de regroupement. Le relogement doit épargner à la population relogée les effets pathologiques de la désagrégation du groupe et de sa cohésion. Pour que la communauté accepte le relogement,

⁴⁹ ADAM, de 475 w 328 à 475 w 352.

⁵⁰ R. K. De M'saken. Date de l'interview : 21 décembre 2007.

il paraît essentiel aux yeux des planificateurs locaux de ne pas l'imposer du dehors mais que le choix se fasse de l'intérieur, à partir d'une prise de conscience collective.⁵¹

La cité modulaire établie au 273, route de Grenoble, reprend le dispositif spatial et social qui existait dans le bidonville résorbé. Un centre commercial, qui regroupe une douzaine de commerces (quatre boucheries, quatre épiceries, quatre cafés) ainsi que des artisans, assurent aux habitants de la cité les services indispensables. Ces magasins sont tenus par les anciens commerçants du bidonville. En fin de semaine, les Maghrébins qui résident dans l'agglomération niçoise mais aussi des Français viennent y faire des courses. Quant aux prostituées, elles se sont installées discrètement dans une habitation voisine de la cité modulaire. L'établissement dispose également d'une infrastructure médico-sociale et d'une équipe d'animation qui participe à la vie de la cité.⁵²

Le bidonville de la « digue des Français » est l'illustration de l'échec des pouvoirs publics à fournir un logement décent et adapté aux structures socio-culturelles des Nord-africains installés à Nice. La vie dans le bidonville baigne dans un climat collectif. Lorsqu'un ensemble de gens appartenant à une même société d'origine se trouve déplacé, cet ensemble est toujours enclin à reconstruire autour de lui des structures à l'image de sa société d'origine. La tendance à se retrouver par groupe local est une survivance du village d'origine natal transposé dans le nouvel environnement de vie. L'attitude officielle à l'égard du bidonville illustre l'ambiguïté des politiques publiques en matière de logement des immigrés. D'une part le bidonville est, d'après les autorités départementales, une zone de non-droit économique, un foyer de délinquance et un véritable danger sanitaire pour la capitale azurienne. D'autre part, le bidonville permet d'isoler les Nord-africains dans un espace délimité et d'éviter leur dispersion dans la ville.

⁵¹ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

⁵² Simon (Gildas), *op. cit.*, p. 203.

